



FFMPs
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
MAISONS ET PÔLES DE SANTÉ

Convocation aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la FFMPs

Le 14 décembre 2017 à Paris, de 10h à 17h

Mairie du XIX^e arrondissement, salle du Conseil

Accès par la cour • escalier gauche • 1^{er} étage
Métro Ligne 5 Laumière + 5 min à pied • ou métro Jaurès et 12 min à pied
ou bus 48, 60 et 75 • arrêt Armand Carrel
Pas de parking directement à la mairie.

**Attention : cette année, la FFMPs tiendra ses Assemblées Générales
en deux temps**

10h-11h30 Assemblée Générale Extraordinaire

Portant modification des statuts, du règlement intérieur et de la charte de déontologie de la FFMPs, et proposant une motion pour les modalités de vote à l'AGO.

Séance présidée par : Didier Ménard, président de séance, et Brigitte Bouzige, modératrice

Ordre du jour :

1. présentation de la modification des Statuts
2. présentation de la modification du Règlement intérieur
3. présentation de la Charte de déontologie
4. Vote (un vote pour chaque point précédent)

11h30-11h45 Pause café

11h45-12h proclamation des résultats de l'AGE



12h-13h15 Assemblée Générale Ordinaire – 1^{ère} partie : bilan

Séance présidée par Josselin Kamga et Régine Langlade

Ordre du jour :

1. Rapport moral – Pascal Gendry, Président
2. Bilan financier 2016, situation au 14 décembre 2017 et présentation du budget prévisionnel 2018 – Laurent Verniest, Trésorier
3. Questions des adhérents et des membres
4. Vote du Rapport moral et vote du Bilan financier et proclamation des résultats

13h15-14h30 buffet convivial

14h30-16h30 Ass. Générale Ordinaire – 2^{ème} partie : orientations

Séance présidée par Josselin Kamga et Régine Langlade

Suite de l'ordre du jour :

5. Débat d'orientation
6. Présentation des candidats
7. Elections du nouveau Conseil d'Administration
8. Questions diverses
9. Proclamation des résultats des élections du Conseil d'Administration

16h30-17h Réunion du nouveau Conseil d'Administration

Elections du Bureau

Modalités de vote aux Assemblées générales

Chaque fédération régionale possède un droit de vote si elle est membre de la FFMPS, c'est à dire si elle adhère à ses Statuts, son Règlement intérieur et sa Charte éthique et si elle honore sa cotisation*.

Nous vous demandons de vous acquitter votre cotisation en précisant le nombre de maisons de santé adhérentes dans les meilleurs délais au secretariat-fmmps@ffmps.fr pour permettre au Trésorier et au Secrétaire Général de déterminer le nombre de voix de chaque fédération régionale en amont des Assemblées Générales. Pour ce faire, le bulletin de réversion à remplir est joint à la présente convocation.



Modalités des élections des candidats pour les postes à pourvoir d'administrateurs élus

Pour se porter candidat :

Tout adhérent à une fédération régionale elle-même membre de la FFMPS peut se présenter aux élections. La structure de l'adhérent doit être à jour de ses cotisations.

Il/le candidat envoie une lettre de motivation de 500 mots maximum sous format libre, ainsi que sa déclaration de lien d'intérêt signée (en pièce jointe) au Président et au Secrétaire Général (pascal.gendry@ffmps.fr et dr.didiermenard@wanadoo.fr) avant le dimanche 3 décembre à 22 heures délai de rigueur.

L'ensemble des lettres de motivation sera diffusé aux fédérations une semaine avant l'AGO, pour laisser à chaque votant le temps de choisir ses candidats.

Chaque candidat aura un temps de parole de 1 minute 30 sec. durant l'AGO pour présenter aux membres et aux adhérents son parcours et les raisons de sa candidature.

Pour élire les candidats :

Seuls les représentants des fédérations régionales membre de la FFMPS ont le droit de vote.

Le nombre de candidats à élire sera de douze si l'AG Extraordinaire ne vote pas les nouveaux statuts et conserve donc les anciens, de quinze si l'AG Extraordinaire approuve les nouveaux statuts.

Lors de l'AG Ordinaire, l'élection se fera sur une liste des candidats à cocher, chaque votant pouvant voter pour le nombre de candidats de son choix.

Les candidats sont élus pour trois ans, le collège des administrateurs élus devant représenter au moins trois professions de santé différentes.

- Procurations -

Le représentant d'une fédération régionale membre de la FFMPS peut se faire représenter par un adhérent à la FFMPS à condition que la structure de cet adhérent soit à jour de ses cotisations.

Chaque mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Mandant et mandataires signent à cet effet une procuration pour l'AGE, et une autre procuration pour l'AGO, à remettre au Président de séance ou à son délégué à la tenue des registres de votes.



Procuration AGE de la FFMPS, 14 décembre 2017

Je soussigné (ci-dessous nommé « le mandant »),.....,.....

Président-e de la Fédération

Donne mandat à (ci-dessous nommé « le mandataire »)

M / Mme Nom Prénom.....

date de naissance Résidant à (adresse complète)

.....

En qualité de (adhérent, membre du bureau de la fédération...),.....

Il est rappelé que le mandataire doit être adhérent de la FFMPS, que sa structure doit être à jour de ses cotisations et qu'il ne peut recevoir qu'une seule procuration pour l'AGE.

Pour voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FFMPS du 14 décembre 2017 à la mairie du XIX^o arr. de Paris, pour le vote portant modification des Statuts et du Règlement intérieur, et pour le vote de la Charte de déontologie.

Le mandant

le mandataire

Fait à

Fait à

le (date)

le (date)



Procuration AGO de la FFMPS, 14 décembre 2017

Je soussigné (ci-dessous nommé « le mandant »)
Président-e de la Fédération

Donne mandat à (ci-dessous nommé « le mandataire »)

M / Mme Nom Prénom.....
date de naissance Résidant à (adresse complète)

.....
En qualité de (adhérent, membre du bureau de la fédération...)

Il est rappelé que le mandataire doit être adhérent de la FFMPS, que sa structure doit être à jour de ses cotisations et qu'il ne peut recevoir qu'une seule procuration pour l'AGO.

Pour voter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFMPS du 14 décembre 2017 à la mairie du XIX^e adt de Paris, pour le vote du rapport moral 2017 et du rapport financier 2016 et pour l'élection des candidats au Conseil d'Administration.

Le mandant

le mandataire

Fait à

Fait à

le (date)

le (date)



Documents à lire

Avec deux temps d'Assemblée Générale dans la même journée, nous serons contraints par le temps et souhaitons privilégier le débat. De ce fait chacune et chacun devra avoir pris connaissance des textes ci-joints *, pour éviter d'en refaire une lecture linéaire pendant l'AG Extraordinaire.

* Ci-joints :

- bulletin de réversion 2017
- RIB FFMPs
- projet de Statuts
- projet de Règlement intérieur
- projet de Charte de déontologie
- déclaration de lien d'intérêt

Autres documents qui seront envoyés une semaine avant l'AG aux fédérations régionales :

- lettre de motivation des candidats au poste d'administrateurs élus du Conseil d'Administration

Avec nos salutations amicales,

Pascal Gendry, Président

Didier Ménard, Secrétaire Général

Pour le Conseil d'Administration

